

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2021

Délibération n°2021-07-13

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept du mois de juillet à dix-neuf heures trente, se sont réunis à La Chevallerais, les membres du conseil communautaire de la Région de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi premier du mois de juillet deux mille vingt et un.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Philippe CAILLON), Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. Jeremy JEUSSET), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN), Mme Gladie FERRY déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Clotilde SHAMMAS)

Absent : M. Frédéric LAFOND délégué de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et Mme Clotilde SHAMMAS

FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du BP 2021 afin de voter celui-ci en équilibre réel au sens de l'article L.1612-4 du CGCT, considérant que le montant en capital de la dette n'est pas couvert par des ressources propres.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2021 04 10 approuvant le budget primitif 2021 ;

VU l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le courrier daté du 3 juin 2021 du bureau de contrôle budgétaire appelant des observations sur l'équilibre réel du budget annexe SPANC ;

CONSIDERANT que les dépenses à couvrir par des ressources propres s'élèvent à 16 000€ et le total des ressources disponibles est de 3 800€ créant un solde négatif de 12 200€ ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

➤ **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget annexe SPANC :

<i>Investissement</i>			BP 2021	DM	BP+DM
021	Transfert entre section	IR	0,00	11 580,00	11 580,00
10222	FCTVA	IR	0,00	620,00	620,00
1317	Subv. Équipement budget communautaire	IR	16 000,00	-12 200,00	3 800,00
<i>Fonctionnement</i>					
023	Transfert entre section	FD	0,00	11 580,00	11 580,00
6419	Rbst rémunération du personnel	FR	0,00	11 580,00	11 580,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 07/07/2021

La Présidente Rita SCHLADT

